

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°30 du 14 août 2009

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de terre

Texte n°19

CIRCULAIRE N° 550821/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS

relative à l'organisation et au déroulement des épreuves du concours du diplôme technique en 2010.

Du 9 juillet 2009

CIRCULAIRE N° 550821/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS relative à l'organisation et au déroulement des épreuves du concours du diplôme technique en 2010.

Du 9 juillet 2009

NOR D E F T 0 9 5 1 8 3 7 C

Références :

Arrêté du 18 mars 1980 (BOC, p. 912 et son erratum de classement du 24 octobre 1990 (BOC, p. 3845). ; BOEM 506.5.3, 614.1.3.5, 621-1.4.3, 651.2.4, 662.1.3.2, 768.5.2, 770.3.2.2, 775.2.3.2, 780.1, 810.2.1.2) modifié.
Instruction n° 13013/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 5 mai 2009 (BOC N°18 du 29 mai 2009, texte 52. ; BOEM 770.3.3.2) modifiée
Cirulaire n° 3702/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 5 mai 2008 (BOC N°21 du 6 juin 2008, texte 16.) modifiée

Pièce(s) Jointe(s) :

Trois annexes.

Référence de publication : BOC N°30 du 14 août 2009, texte 19.

La présente circulaire précise les modalités d'organisation et de déroulement des épreuves des concours d'admission au diplôme technique (DT) en 2010, la composition de la cellule de mise en œuvre des concours, ainsi que celle des jurys.

1. CALENDRIER DES ÉPREUVES.

Ces épreuves se dérouleront aux dates suivantes :

Épreuves d'admissibilité (1) :

DATES.	HORAIRES.	LRI (1).	SHS / E2PMS (2).	SI (3).	AGL (4).	STI (5).
Lundi 4 janvier 2010.	Après-midi 14h00 à 17h00	Épreuve commune à toutes les options. Analyse synthèse.				
Mardi 5 janvier 2010.	Matin 08h30 à 11h30	Langue vivante 1.	Culture générale.	Mathématiques.	Comptabilité.	
	Après-midi 14h00 à 17h00	Langue vivante 2.	Histoire.		Mathématiques.	Informatique.
Mercredi 6 janvier 2010.	Matin 08h30 à 11h30	Relations internationales.	Problèmes fondamentaux de droit public.	Sciences physiques.	Économie.	
	Après-midi 14h00 à 17h00					Réseaux et transmission de données.

Jeudi 7 janvier 2010.	Matin 08h30 à 11h30			Introduction aux systèmes d'information.		
	Après-midi 14h00 à 17h00					Mathématiques.
(1) Langues et relations internationales. (2) Sciences de l'homme et de la société / éducation et entraînement physiques militaire et sportif. (3) Sciences de l'ingénieur. (4) Administration-gestion-logistique. (5) Systèmes de télécommunications et d'information.						

Épreuves d'admission : du lundi 8 au mercredi 10 février 2010.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission se dérouleront en région parisienne.

La diffusion des résultats, par message et sur le site Intraterre de la DRHAT (rubrique « recrutement - onglet Concours et Résultats ») est prévue :

- pour l'admissibilité : dans la semaine du 1^{er} au 5 février 2010 (2);
- pour l'admission : dans la semaine du 15 au 19 février 2010 (2).

2. DOSSIER DE CANDIDATURE.

La liste unique des candidats autorisés à concourir sera diffusée par la direction des ressources humaines de l'armée de terre, bureau coordination carrières et mobilité (DRHAT / BCM) et transmise au bureau concours pour le 1^{er} juin 2009.

Après diffusion de cette liste, les désistements éventuels de candidats seront adressés par message à la DRHAT/BCM, avec copie au bureau concours et à la région terre (RT) d'appartenance. Les candidats mutés ou détachés dans une autre RT, postérieurement à la parution de ces listes, devront en informer le bureau concours et les RT concernées.

Pour le ministre de la défense et par délégation :
Le général,
sous-directeur du recrutement et de la reconversion,
,
Philippe PONTIÈS.

(1) Ce calendrier tient compte d'éventuels candidats inscrits sur deux filières. Il pourra faire l'objet d'un modificatif le cas échéant.

(2) Dates prévisionnelles.

ANNEXE I.
ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.

1. NATURE DES ÉPREUVES.

Les épreuves d'admissibilité sont des épreuves écrites. Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

Est éliminatoire toute note inférieure à 6 sur 20 à l'une des épreuves.

Elles consistent en une épreuve d'analyse synthèse, commune à toutes les filières, destinée à vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un ensemble de documents de sources diverses. Cette épreuve consiste en la rédaction, à partir d'un dossier traitant d'un problème contemporain à caractère général, d'une note de synthèse comprenant 600 mots (plus ou moins 15 p. 100). Cette épreuve ne comporte pas de programme particulier sinon la connaissance des grands problèmes d'actualité (durée : 3 heures, coefficient : 2).

1.1. Filière « Sciences de l'homme et de la société » (1).

- épreuve de culture générale : durée 3 heures, coefficient 4 ;
- épreuve d'histoire : durée 3 heures, coefficient 4 ;
- épreuve de problèmes fondamentaux de droit public : durée 3 heures, coefficient 4.

Pour l'option SHS/E2PMS, les candidats devront satisfaire, avant les épreuves écrites, à des épreuves sportives seuil définies dans la circulaire annuelle citée en référence. Elles n'entrent pas dans les coefficients du concours. L'échec à ces épreuves sportives seuil est éliminatoire de l'option SHS/E2PMS mais pas de la filière SHS.

1.2. Filière « Sciences de l'ingénieur » (1).

- épreuve de mathématiques : durée 3 heures, coefficient 4 ;
- épreuve de sciences physiques : durée 3 heures, coefficient 4 ;
- épreuve d'introduction aux systèmes d'information : durée 3 heures, coefficient 4.

1.3. Filière « Langues et relations internationales » (1).

- épreuve de relations internationales : durée 3 heures, coefficient 4 ;
- épreuve de langue vivante 1 : un thème, une version et des questions de civilisation (durée 3 heures, coefficient 4) ;
- épreuve de langue vivante 2 : un thème, une version et des questions de civilisation (durée 3 heures, coefficient 4).

1.4. Filière « Administration-gestion-logistique » (1).

- épreuve de mathématiques : durée 3 heures, coefficient 4 ;
- épreuve de comptabilité : durée 3 heures, coefficient 4 ;
- épreuve d'économie : durée 3 heures, coefficient 4.

1.5. Filière « Systèmes de télécommunications et d'information » (1).

- épreuve de mathématiques : durée 3 heures, coefficient 4 ;
- épreuve de réseaux et transmission de données : durée 3 heures, coefficient 4 ;
- épreuve d'informatique : durée 3 heures, coefficient 4.

2. ORGANISATION DES ÉPREUVES.

Les épreuves écrites se dérouleront dans les salles de la Maison des examens, 7, rue Ernest Renan à Arcueil (94114). Le bureau concours est chargé de l'organisation des épreuves.

21. Convocation des candidats.

Chaque RT est chargée de la convocation de ses candidats. La note d'organisation des épreuves d'admissibilité (à paraître mi-septembre 2009 sous timbre DRHAT/bureau concours) devra être adressée aux candidats par leur région terre d'appartenance, accompagnée d'un bordereau d'envoi (BE) faisant office de « titre de convocation ».

Les candidats seront mis en route de manière à se présenter à la Maison des examens d'Arcueil le lundi 4 janvier 2010 pour 13h30 (14h00 début des épreuves).

22. Désignation et convocation de la commission de surveillance.

La désignation des membres de la commission de surveillance des épreuves d'admissibilité est à la charge des RT. Les besoins en personnel sont définis dans le tableau ci-dessous :

POSTE.	GRADE.	FONCTION.	DÉSIGNATION À CHARGE.
			RT IDF.
Président.	Officier supérieur (colonel ou lieutenant-colonel ancien).	Titulaire.	1
		Suppléant.	1
Chef de salle.	Officier supérieur (lieutenant-colonel).	Titulaire.	2
		Suppléant.	1
Officier adjoint au chef de salle.	Officier supérieur (commandant).	Titulaire.	2
		Suppléant.	1

Le président et les chefs de salle de la commission de surveillance seront convoqués par le bureau concours pour recevoir leurs consignes avant les épreuves écrites. L'ensemble de la commission de surveillance sera présent sur le lieu de l'examen une demi-journée avant le début de la première épreuve.

2.2.1. Désignation.

Pour le 1^{er} novembre 2009, la région terre Ile-de-France (RTIDF) adressera la liste du personnel désigné (titulaire et suppléant) par message à DRHAT CONCOURS VINCENNES (intéresse section EMS). La nomination de la commission de surveillance sera effectuée par le bureau concours par message adressé aux membres désignés.

2.2.2. Convocation.

Les membres de la commission (président et officiers titulaires) se présenteront à la Maison des examens d'Arcueil (94) le lundi 4 janvier 2010 à 09h30 (présentation de la mission, prise de consignes, préparation des

salles). Leur mission s'achèvera le jeudi 7 janvier 2010, à l'issue de la réintégration des copies.

2.2.3. Modalités de la mission.

Elles seront précisées dans la note d'organisation des épreuves d'admissibilité. Cette note devra être adressée, par la RT IDF, aux membres désignés (titulaires et suppléants) par le bureau concours.

23. Cellule de mise en oeuvre des concours.

La désignation du personnel d'active (suppléants) est à la charge de la région terre Nord-Est (RT NE). Les noms sont à fournir pour le 1^{er} novembre 2009, par message adressé à DRHAT CONCOURS VINCENNES.

La désignation du personnel de réserve (titulaires) est à la charge de la DRHAT.

Attention : il est impératif que les traitants maîtrisent les logiciels « Word » et surtout « Excel ».

PÉRIODE DE PRÉSENCE DE LA CELLULE.	LIEU.	NOMBRE.			FONCTION-PROFIL.
		TITULAIRES.		SUPPLÉANTS D'ACTIVE.	
		ACTIVE.	RÉSERVE.		
Du 16 au 18 décembre 2009 Du 4 au 11 janvier 2010 Du 25 au 29 janvier 2010 Du 1 ^{er} au 3 février 2010 Du 8 au 12 février 2010 Du 15 au 18 février 2010 Du 12 au 14 avril 2010 Le 2 juin 2010	Toutes les périodes se déroulent au bureau concours de la		1	1	Chef de la cellule : officier subalterne.
Du 16 au 18 décembre 2009 Du 4 au 11 janvier 2010 Du 25 au 29 janvier 2010 Du 1 ^{er} au 3 février 2010 Du 8 au 12 février 2010 Du 15 au 18 février 2010 Du 12 au 14 avril 2010 Le 2 juin 2010	DRHAT (Fort-Neuf de Vincennes) ou dans les centres d'examen.		2	2	Traitants : sous-officiers supérieurs.

(1) Pour connaître le programme se rapportant aux épreuves de chaque filière, se référer à la circulaire n°3702/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 5 mai 2008 modifiée.

ANNEXE II.
ÉPREUVES D'ADMISSION.

1. ÉPREUVES ORALES.

Chaque interrogation d'une durée de trente minutes est précédée d'un temps de préparation d'une durée identique (coefficient 3).

2. TYPE D'ÉPREUVES PAR FILIÈRE.

2.1. **Filière « Sciences de l'ingénieur ».**

Les candidats sont interrogés en mathématiques et en sciences physiques.

2.2. **Filière « Sciences de l'homme et de la société ».**

Ces épreuves consistent en deux interrogations : une de « questions sociales » et une de « questions internationales ».

2.3. **Filière « Langues et relations internationales ».**

Les candidats sont interrogés dans chacune de leurs langues, après une préparation à partir d'un texte écrit.

2.4. **Filière « Administration-gestion-logistique ».**

Les candidats sont interrogés en comptabilité et en mathématiques.

2.5 **Filière « Systèmes de télécommunications et d'information ».**

Les candidats sont interrogés en mathématiques et en informatique.

3. NOTES ÉLIMINATOIRES.

Les candidats qui ont obtenu une note inférieure à 6 sur 20 dans l'une quelconque des épreuves sont éliminés.

4. ORGANISATION DE L'ÉPREUVE.

Cette épreuve se déroulera dans un centre d'examen de la région parisienne du 8 au 10 février 2010 (1).

5. COMMISSION D'ADMISSION.

La commission d'admission, présidée par le président du jury, se tiendra au bureau concours entre le 15 et le 19 février 2010 (1).

(1) Dates prévisonnelles.

ANNEXE III.
JURY DES CONCOURS.

1. COMPOSITION.

1.1. Le jury du concours comprend :

- un officier général, président du jury du concours ;
- un officier général, suppléant ;
- un officier supérieur du grade de colonel, vice-président ;
- un officier supérieur du grade de colonel, suppléant.

Épreuves écrites et orales : des officiers supérieurs et/ou des professeurs, correcteurs, et leurs suppléants.

Le jury dispose d'une cellule de mise en oeuvre désignée par la DRHAT/bureau concours.

1.2. Modalités de candidature.

Les officiers désirant faire acte de candidature comme membre du jury adresseront avant le 15 avril 2009 leur demande par message à DRHAT CONCOURS VINCENNES et à TERRE DRHAT PARIS (intéresse BCM / concours).

Le message de candidature devra comporter les renseignements suivants : grade ou titre (clair et abrégé), nom et prénom ; n° matricule ; sexe ; arme et domaine de gestion ; unité d'appartenance (adresse, adresse téléphonique, n° France Télécom et PNIA, adresse intraterre) ; diplôme(s) détenu(s).

Le général, président du concours, et son suppléant sont désignés par le chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT).

Après réception des messages de candidatures, le bureau concours propose la liste du jury à la décision du CEMAT pour nomination.

1.3. Calendrier des travaux pour les correcteurs.

Le 15 juin 2009 : date limite de retour des propositions de sujets des épreuves d'admissibilité.

Le 11 janvier 2010 (09h00) : réunion préparatoire à la correction des épreuves (au bureau concours), puis perception des copies.

Du 11 janvier au 24 janvier 2010 : correction des épreuves.

Le 25 janvier 2010 : retour des copies corrigées (au bureau concours).

Le 28 janvier 2010 ⁽¹⁾ : commission d'admissibilité (au bureau concours).

2. JURY DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.

2.1. Présidence du jury.

FONCTION.	NOMBRE.	GRADE ET DIPLÔME REQUIS.
Président.	1 titulaire.	Officier général de brigade (désigné par la DRHAT et nommé par le CEMAT).
	1 suppléant.	

		Officier général de brigade (désigné par la DRHAT et nommé par le CEMAT).
Vice-président.	1 titulaire.	Colonel diplômé de l'EMS 2.
	1 suppléant.	Colonel diplômé de l'EMS 2.

2.2. Correcteurs des épreuves d'admissibilité.

ÉPREUVE.	NOMBRE DE CORRECTEURS.	GRADE ET DIPLÔME REQUIS.
Analyse-Synthèse.	4 titulaires	Officiers supérieurs diplômés de l'EMS 1 (ou EMS 2) ou professeurs agrégés.
	1 suppléant	Idem
Mathématiques (SI).	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Sciences physiques (SI).	4 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Introduction aux systèmes d'information (SI).	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Culture générale (SHS / E2PMS).	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Histoire (SHS / E2PMS).	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Problèmes fondamentaux de droit public (SHS / E2PMS).	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Langue vivante 1 (LRI).	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Langue vivante 2 (LRI).	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Relations internationales (LRI).	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Mathématiques (AGL).	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Économie (AGL).	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Comptabilité (AGL).	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Mathématiques (STI).	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Réseaux et transmission de données (STI).	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Informatique (STI).	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem

3. JURY DES ÉPREUVES D'ADMISSION.

Examineurs des épreuves d'admission.

Identique à celui des épreuves d'admissibilité.

(1) Dates prévisionnelles.